

8 MARS 2017

40
ANS

Le sens du 8 mars...

Il y a maintenant 40 ans, l'ONU proclamait le 8 mars *Journée internationale des femmes*. À cette occasion, elle invitait tous les pays à mettre en place des conditions favorables à l'élimination des diverses discriminations à l'endroit des femmes, et à leur participation pleine et entière à la société, en toute égalité.

La remontée du néolibéralisme et de l'antiféminisme des dernières décennies a amené son lot d'attaques et de reculs pour les femmes. Dans ce contexte, au Québec comme au Canada, la pertinence de la *Journée internationale des femmes* ne fait aucun doute!

Avec le temps, le 8 mars est devenu l'occasion de...

- célébrer nos luttes et les gains que nous avons faits ensemble;
- faire notre bilan collectif en condition féminine;
- mesurer les progrès réalisés en vue de l'égalité de fait pour les femmes et ce, dans tous les domaines;
- réfléchir aux défis et aux obstacles qui persistent;
- identifier les moyens pour que toutes les femmes parviennent à une véritable égalité dans les faits.

L'égalité sans limites

Depuis 1995, année des grands engagements qu'ils ont pris envers les femmes, le Canada et le Québec reculent en matière d'égalité pour les femmes. Du 1^{er} rang alors, on est passés au 25^e rang aujourd'hui selon la classification des Nations unies. Les politiques gouvernementales, y compris celles du Québec, sont montrées du doigt.

En 2017, des luttes importantes nous attendent, comme celle contre la pauvreté et celle contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard⁶. Dans le cadre de la *Journée internationale des femmes*, la FTQ vous propose d'axer vos activités, réflexions, luttes et célébrations autour du thème *L'égalité sans limites*.

⁶ FTQ – Daniel Boyer et Serge Cadieux réélus à la tête de la FTQ, 31^e congrès de la FTQ, communiqué, 2 décembre 2016.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Le visuel du 8 mars expliqué...

L'accès des femmes à l'égalité est sans cesse limité. Pensons aux mesures d'austérité sexistes, dont les coupes dans les services publics, les multiples violences contre les femmes et les femmes autochtones, l'absence d'équité salariale pour de nombreuses travailleuses, la privatisation des services de garde éducatifs, la discrimination systémique qui perdure en emploi, le mythe de l'égalité-déjà-acquise... les barrières à l'égalité pour les femmes semblent se reproduire à l'infini.

L'antidote : la solidarité ! La grande force du mouvement féministe – y compris dans nos organisations syndicales -- réside dans sa capacité de se mobiliser face aux attaques. Notre objectif : l'égalité sans limites, d'où le signe de l'infini (le 8 stylisé). Les mots à l'intérieur du 8 nous rappellent les valeurs portées par le mouvement des femmes, et divers enjeux pour lesquels elles se mobilisent partout au Québec afin de faire de l'égalité une réalité pour toutes, sans limites.

Le Collectif 8 mars, Agence: Upperkut.
Direction artistique et design graphique : Noémie Darveau



La FTQ à l'ONU

Depuis plusieurs années, la FTQ participe, aux côtés du CTC et de nombreux autres groupes alliés, aux sessions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York, qui coïncide avec la période de la Journée internationale des femmes. Cette année, Joëlle Ravary, vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, représentera notre centrale à la 61^e session. Le thème principal de discussion sera l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation.

Suivez-nous sur la page *Femmes* du portail FTQ pour les rapports quotidiens de Joëlle : <http://femmes.ftq.qc.ca/>

8 MARS 2017

Remettre les femmes au coeur des priorités

Un des enjeux majeurs d'égalité pour les femmes est sans conteste leur autonomie économique. C'est d'ailleurs le thème principal de discussion à la 61^e session de la Commission de la condition féminine des Nations unies en mars 2017. Voici quelques illustrations de l'importance de cet enjeu pour les femmes...

Hausse du salaire minimum à 15\$/h – pour vivre décemment...

Près de 60% des personnes rémunérées au salaire minimum sont des femmes, et pas seulement des jeunes femmes. En effet, environ 50% des personnes touchant le salaire minimum ne sont pas aux études⁷.

De 10,75\$/h actuellement, le salaire minimum passera à 11,25\$/h le 1^{er} mai 2017. Même en travaillant à temps plein au salaire minimum, une travailleuse ne peut dépasser le seuil de pauvreté. D'ailleurs, de plus en plus de ces personnes salariées recourent aux banques alimentaires. Pour elles, joindre les deux bouts relève de l'utopie!

Une augmentation à 15\$/h d'ici 2022 rendrait leur travail plus décent et rehausserait leur pouvoir d'achat ainsi que leur qualité de vie, réduisant ainsi les inégalités. C'est ce que réclame la FTQ, et de plus en plus de groupes de la société civile.

Équité salariale : droit ou... demi-droit?

La loi proactive québécoise sur l'équité salariale vient de fêter ses 20 ans. Pourtant, de très nombreuses travailleuses se voient toujours privées de leur droit fondamental à un juste salaire pour le travail qu'elles effectuent.

Plusieurs amendements législatifs adoptés en 2009 nuisent carrément à ce droit et évacuent la participation des syndicats aux travaux liés au maintien de l'équité salariale. Pour les employeurs, les obligations de rendre des comptes sont réduites au strict minimum. Les affichages de résultats sont vides d'informations pertinentes pour permettre aux syndicats de vérifier si l'équité salariale est réellement respectée.

Le gouvernement du Québec lui-même en rajoute et tente, comme employeur, de limiter ce droit en interjetant appel d'un récent jugement de la Cour d'appel du Québec favorable à nos syndicats affiliés. Le SCFP, le SEP-B-Québec et le SQEES-298 avaient contesté la constitutionnalité de plusieurs des amendements de 2009 parce qu'ils portaient atteinte au droit des femmes à l'égalité.

Par ailleurs, la promesse électorale de Justin Trudeau d'adopter une loi proactive sur l'équité salariale sur la scène fédérale tarde à être remplie... même « si on est en 2017 »! Cette procrastination gouvernementale coûte cher aux travailleuses!

Retrait préventif pour la travailleuse enceinte – toujours fragile!

Au Québec, la mesure de prévention *Pour une maternité sans danger* (PMSD) – aussi appelé retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite – existe dans la *Loi sur la santé et sécurité du travail* depuis 1981. Elle permet aux travailleuses de demander une réaffectation, un réaménagement du travail ou, à défaut, un congé payé par la CNESST si le travail pose un danger pour elle-même ou pour l'enfant à naître. La loi établit ainsi clairement la responsabilité des employeurs. Malheureusement, le PMSD est constamment remis en question par les employeurs.

Quant aux travailleuses du Québec qui oeuvrent dans des entreprises de **compétence fédérale, elles n'ont pas ce droit**. Elles ne doivent pas avoir à choisir entre d'une part, leur santé et celle de leur enfant à naître et, d'autre part, conserver leur emploi. Les femmes et les syndicats se sont battus pour obtenir des conditions de travail décentes, et ce droit en fait partie.

Vigilance pour le maintien et l'amélioration de ce droit au Québec, et pressions politiques à intensifier pour qu'il s'applique à **toutes** les travailleuses du Québec.

⁷ISQ, *Employés rémunérés au taux du salaire minimum résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, Québec, 2016*, in FTQ, *Pourquoi un salaire minimum à 15\$/l'heure? Mythes et réalités, argumentaire en ligne sur <http://ftq.qc.ca/re> 2016.*

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Le Canada se situe au 27^e rang sur 34 pays membres de l'OCDE quant au niveau de protection de son régime public de pensions.⁸



Le Collectif 8 mars,
Agence: Upperkut.
Direction artistique et design
graphique : Noémie Darveau

RRQ – les femmes, les plus perdantes...

Ayant refusé de signer l'entente entre Ottawa et les provinces concernant la bonification des régimes publics de retraite, Québec consultait récemment sur une réforme majeure du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Loin d'être réjouissantes, ses propositions sont inférieures à celles – déjà très timides -- qui prévaudraient ailleurs au Canada, et les femmes seraient, encore une fois, les grandes perdantes à cause...

- du seuil de revenus proposé à partir duquel les minces améliorations pourraient être appliquées, soit 27 450\$... ce qui exclurait plus de 6 femmes sur 10 (et près d'un homme sur 2);
- de la hausse de l'âge de la retraite. Pour diverses raisons – comme la précarité de leurs emplois, la pénibilité de leur travail, le fait qu'elles constituent environ 80% des personnes proches aidantes ou autres -- plus de femmes que d'hommes prennent leur retraite avant 65 ans, et elles sont moins nombreuses qu'eux à la reporter après 65 ans. Pour les mêmes raisons, elles seraient davantage frappées par une hausse de pénalité pour la prise de retraite anticipée⁹;
- de la diminution de la rente de conjoint survivant de moins de 65 ans; huit fois sur dix, les femmes en sont les principales bénéficiaires!¹⁰

Encore une fois, contrairement à ses engagements de 1995, le gouvernement du Québec n'a pas fait d'analyse d'impact différenciée selon le sexe avant de présenter sa proposition. S'il l'avait faite, il se serait aperçu du fardeau supplémentaire de son projet de réforme sur les femmes.

Services de garde éducatifs publics et de qualité – une nécessité pour les travailleuses

Il y a 20 ans, le Québec se dotait d'une politique familiale intégrant un réseau de services de qualité : donner à tous les enfants des possibilités égales de réussite scolaire, favoriser la conciliation travail-famille, promouvoir l'égalité pour les femmes et la participation des femmes au marché du travail...

Depuis 2003 et surtout depuis l'élection du gouvernement Couillard en avril 2014, l'intégrité de notre réseau public est minée, que ce soit au niveau de son financement, de ses structures, de son développement, de l'accessibilité et de la qualité des services, de leur privatisation, du coût pour les parents, des emplois majoritairement occupés par des femmes, etc. Ils sont réduits à une « dépense » comptable au lieu d'être considérés pour ce qu'ils sont : des investissements, pour l'avenir de nos enfants, pour l'égalité entre les sexes, pour les familles, pour l'économie...

La FTQ continuera de soutenir son maintien, son parachèvement et son amélioration tout en s'opposant à sa privatisation. Vigilance pour le maintien et l'amélioration de ce bien commun indispensable au Québec, et pressions politiques accrues pour qu'il puisse être réellement accessible pour toutes les travailleuses du Québec.

⁸ G. Bourque, *Pensions : les régimes publics canadiens peuvent être plus généreux*, Fiche technique, IREC, no 11, janv. 2017.

⁹ Conseil du statut de la femme, *Les femmes et la retraite : perspectives pour elles du projet de réforme du Régime de rentes du Québec*, mémoire, Québec, 2017, p. 20.

¹⁰ CSF, *op. cit.*, p. 21.